

dr. Thomas Bertin

Université de Bretagne occidentale
Laboratoire de traitement de l'information médicale
tel. (33) 298 01 81 02
e-mail: thomas.bertin@univ-brest.fr
ORCID ID: <https://orcid.org/0009-0000-9994-0737>

LA LEXIE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LES TITRES DE PRESSE FRANÇAIS – ÉCHOS D'UNE RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE

ABSTRAKT

ELEMENT LEKSYKALNY SZTUCZNA INTELIENCJA (FR. INTELLIGENCE ARTIFICIELLE) WE FRANCUSKICH TYTUŁACH PRASOWYCH – ECHA REWOLUCJI TECHNOLOGICZNEJ

Niniejsza analiza, zakorzeniona w perspektywie analizy dyskursu, przedstawia zastosowania jednostki leksykalnej „sztuczna inteligencja” w prasie francuskiej. Celem artykułu jest zbadanie, w jaki sposób postrzega się sztuczną inteligencję jako nową technologię. Korzystając z francuskiej bazy danych prasowych *Europresse*, wyodrębniono z 2021 krajowych dzienników 82 tytuły i wprowadzające akapity artykułów prasowych (tzw. lidy), w których występuje leksem „sztuczna inteligencja”. Analiza zebranego korpusu prowadzi do wyróżnienia czterech punktów widzenia: (1) fascynacja technologiczna; (2) entuzjazm biznesowy; (3) chęć zrozumienia i wyjaśnienia samej technologii; (4) troska o etykę. Badanie pokazało, że w prasie francuskiej, w odniesieniu do sztucznej inteligencji, entuzjazm wybrzmiewa bardziej niż niepokój.

Słowa kluczowe: sztuczna inteligencja, prasa francuska, analiza dyskursu, leksyka

ABSTRACT

THE LEXICAL ITEM ARTIFICIAL INTELLIGENCE (FR. INTELLIGENCE ARTIFICIELLE) IN FRENCH PRESS TITLES – ECHOES OF A TECHNOLOGICAL REVOLUTION

Rooted in a discourse analysis perspective, this study investigates uses of the lexie *intelligence artificielle* (Eng. *artificial intelligence*) in the French press. We aim at scoping out how artificial intelligence, as a new technology, is perceived. To that end, using the French press database *Europresse*, we extracted 82 titles and introduction summaries, from 2021 national daily newspapers, in which *intelligence artificielle* occurs. Discourse analysis has been performed on that corpus. It leads to distinguish four points of view: (1) a technological fascination; (2) business enthusiasm; (3) a willingness to understand and explain the

technology itself; (4) an ethical concern. The analysis highlights that, in the French press, enthusiasm is bigger than worries.

Key words: *intelligence artifice*, French press, discourse analysis, lexis

L'intelligence artificielle (IA) s'impose comme un nouveau paradigme technologique. Son émergence ne manque pas de susciter des débats¹, notamment éthiques. Cette étude explore l'usage de la lexie *intelligence artificielle* dans les titres et chapeaux de quotidiens français. L'objectif est de cerner – au prisme d'un média, la presse généraliste² – la réception de la révolution technologique à laquelle réfère cette lexie. En se focalisant sur son usage en discours, l'analyse s'inscrit dans une tradition d'analyse de discours à entrée lexicale³.

La première section donne quelques repères sur l'IA. Dans la deuxième, la lexie *intelligence artificielle* est analysée selon des perspectives lexicographique et sémantique. La troisième présente le corpus étudié et les options méthodologiques retenues. La quatrième section est consacrée à l'analyse du corpus proprement dite. En fin d'article, une conclusion fait le point sur les acquis et les limites de cette investigation.

1. Repères sur l'intelligence artificielle

Même si l'idée de fabriquer une machine *capable de penser comme un être humain* n'est pas nouvelle, on s'en tiendra à quelques repères récents⁴. C'est à la conférence du *Darmouth College* (1956) que l'on doit d'avoir forgé (en anglais) la lexie *intelligence artificielle* et formulé explicitement l'ambition technologique qu'elle résume : concevoir une machine capable de simuler l'intelligence et l'apprentissage humains. Dans les années 1960 et 1970, ce projet donnera lieu à de gros investissements (notamment dans le domaine militaire) qui s'avéreront si décevants que l'on abandonnera cette perspective pendant un temps.

¹ Il nous semble utile de préciser que la présente étude a été menée avant l'effervescence médiatique autour de ChatGPT au début de l'année 2023.

² S. Moirand, *Les discours de la presse quotidienne : Observer, analyser, comprendre*, Paris 2007 ; R. Ringoot, *Analyser le discours de presse*, Paris 2014.

³ J.-B. Marcellesi, *Analyse de discours à entrée lexicale (application à un corpus de 1924–1925)*, « Langages » 1976, 41 ; V. Delavigne, *Les mots de l'autre. Approche contrastive des discours de vulgarisation*, [in:] *Didactique du lexique : Langue, cognition, discours*, F. Grossmann et al. (coord.), Grenoble 2005 ; É. Née et M. Veniard, *Analyse du Discours à Entrée Lexicale (A.D.E.L.) : le renouveau par la sémantique ?*, « Langage et société » 2012, 140 (2).

⁴ N. Spatola, *L'intelligence artificielle : de la révolution technologique à la révolution sociale*, Clermont-Ferrand 2018 ; C. Malabou, *Métamorphoses de l'intelligence : du QI à l'IA*, Paris 2021 ; O. Houdé (ed.), *Vocabulaire de sciences cognitives*, Paris 2003.

L'IA prend véritablement son envol dans les années 90 du siècle précédent avec l'émergence du *Machine Learning*. La perspective analytique conduit à la conception d'algorithmes capables de trier des données selon des critères formulés en amont : l'apprentissage est dit *supervisé*. Les systèmes sont alors capables de gérer des tâches isolées et bien ciblées. Rétrospectivement, on parlera d'*IA restreinte*.

En 2006, émerge un nouveau paradigme baptisé *Deep Learning*. En s'appuyant sur des machines plus puissantes capables de gérer rapidement d'immenses quantités de données (*Big Data*), on parvient à se passer de toute caractérisation a priori : l'apprentissage est *semi supervisé*, voire *non supervisé*. On parle alors d'une *IA forte* qui s'apparente à un système général susceptible de gérer des tâches multiples et complexes.

De nos jours, les applications sont nombreuses, notamment dans les domaines médical, juridique, économique, financier... La recherche recourt largement à cette technologie pour analyser des bases de données de toutes natures (statistiques chiffrées, images médicales, réponses à un questionnaire...). La linguistique n'est d'ailleurs pas en reste : le traitement automatique du langage (*natural language processing*) recourt parfois à l'IA⁵.

Les progrès de cette technologie laissent envisager la perspective d'une « super IA » dotée de *capacités d'imagination*, voire d'une *conscience*⁶ ou d'une *forme de subjectivité*⁷. Ce vocabulaire, qui confond à dessein le fonctionnement de la machine avec celui de l'être humain, interroge. Si Catherine Malabou envisage avec un certain optimisme les *métamorphoses de l'intelligence* (envisageant une nouvelle conception de l'intelligence qui lèverait les frontières entre *nature* et *artifice*), d'autres auteurs sont beaucoup plus réticents. Ainsi, Éric Sadin requalifie le *transhumanisme* en *antihumanisme*, invite à « faire barrage » aux protocoles de l'IA jugés « irrecevables »⁸ et condamne sans équivoque un « neurolexique » qui relève, selon lui, d'un « coup de force rhétorique »⁹.

Dans le cadre de cette étude, contentons-nous de constater que « les intelligences artificielles inquiètent autant qu'elles fascinent »¹⁰ pour considérer cette dialectique de l'inquiétude et de la fascination comme un point d'entrée dans l'analyse à venir.

⁵ A. Le Glaz et al., *Machine Learning and Natural Language Processing in Mental Health : Systematic Review*, « Journal of Medical Internet Research » 2021, 23 (5).

⁶ N. Spatola, *L'intelligence artificielle...*, p. 42–48.

⁷ C. Malabou, *Métamorphoses de l'intelligence...*, p. 114.

⁸ É. Sadin, *L'intelligence artificielle ou l'enjeu du siècle : anatomie d'un antihumanisme radical*, Paris 2018, p. 106.

⁹ É. Sadin, *L'intelligence artificielle ou l'enjeu du siècle*, Paris 2018, p. 56.

¹⁰ N. Spatola, *L'intelligence artificielle...*, p. 48.

2. Réflexions sur la lexie *intelligence artificielle*

C'est l'anglais *artificial intelligence* qui a donné *intelligence artificielle* (cf. *supra*). Et, même si le paradigme technologique qu'elle désigne n'est pas toujours bien connu ou compris, la lexie semble de plus en plus couramment employée.

La lexicographie l'illustre. Si le *Lexis* (2014) ne fait aucune référence à *l'intelligence artificielle*, le *Petit Larousse Illustré* (2018) mentionne la lexie (dans l'article *intelligence*) et prend la peine de la définir : « ensemble de théories et de techniques mises en œuvre pour réaliser des machines dont le fonctionnement s'apparente à celui du cerveau humain ». Quant au *Petit Robert* (2020), il évoque rapidement *intelligence artificielle* dans l'article *artificiel* et développe une définition dans l'article *intelligence* : « partie de l'informatique qui a pour but la simulation des facultés cognitives [...] ».

Par ailleurs, les lexicographes distinguent fondamentalement deux sens pour *artificiel* : (1) produit par la technique / l'être humain et donc « non naturel » ; (2) qui trompe en cachant la réalité, qui manque de naturel / d'authenticité.

Au sens (1), *artificiel* s'oppose à *naturel*. Est artificiel ce qui relève de la technique, voire de la culture (humaine). L'être humain conçoit des objets (ou des processus) qualifiés d'artificiels car ils imitent des objets du monde physique (*lac/satellite artificiel*), biologique (*plante/poumon/membre artificiel(le)*) ou des processus naturels (*insémination artificielle*). Dans de tels emplois, *artificiel* est un adjectif « relationnel »¹¹ qui catégorise et distingue objectivement le non naturel du naturel. On peut considérer qu'un tel emploi véhicule une modalité *aléthique*¹².

Au sens (2), *artificiel* s'oppose à *authentique/sincère*. Les dictionnaires donnent alors *factice*, *forcé* ou *arbitraire* comme synonymes. C'est typiquement cet emploi qu'on trouve dans *sourire artificiel* (i.e. *factice*), *gentillesse artificielle* (i.e. *forcée*) ou même *classification artificielle* (i.e. *arbitraire*). Dans de tels emplois, *artificiel* n'est plus *relationnel* mais *qualifiant*¹³. Cet emploi exprime un jugement de valeur qui relève de *l'axiologique négatif* (attitude/démarche *blâmable*). Un tel jugement est en effet validé de manière inter-subjective : les êtres humains s'entendent pour condamner une attitude ou une démarche manquant d'authenticité ou de sincérité.

¹¹ I. Bartning, M. Noailly, *Du relationnel au qualificatif : flux et reflux*, « L'information Grammaticale » 1993, 58 (1) ; M. Noailly, *L'adjectif en français*, Gap 1999, p. 22–23.

¹² L. Gosselin, *Les modalités en français : la validation des représentations*, Amsterdam – New York 2010.

¹³ Pour une étude approfondie de ce principe d'alternance d'emplois qualifiant/relationnel (ex : *une personne hospitalière vs le système hospitalier*), cf. I. Bartning, M. Noailly, *Du relationnel au qualificatif...*

Dans *intelligence artificielle*, il semble raisonnable de considérer qu'*artificiel* relève du sens (1). On désigne en effet une intelligence « non naturelle » (i.e. fabriquée par l'être humain). Mais on peut faire l'hypothèse que le sens (2) n'est pas totalement exclu. En effet, cette intelligence n'est-elle pas susceptible de nous tromper ? Cette ambiguïté sémantique potentielle reflète le double point de vue évoqué à la section précédente et résumé par Nicolas Spatola : si l'intelligence artificielle peut légitimement *fasciner* en tant que prouesse technologique (consistant à fabriquer une intelligence), elle peut aussi *inquiéter* par son caractère factice.

3. Options méthodologiques et choix du corpus

Notre étude analyse l'usage de la lexie *intelligence artificielle* dans le but de cerner la réception en France du paradigme technologique qu'elle désigne. Nous nous concentrons sur les titres et chapeaux de quelques grands quotidiens nationaux français. Un tel choix présente évidemment des limites. D'une part, si on peut considérer que la presse écrite, dans sa diversité, offre un reflet de représentations sur un sujet, elle ne peut en donner une image parfaitement fidèle. Mais cette critique vaut pour toute analyse de corpus. D'autre part, le choix de se contenter des titres et chapeaux, s'il présente une certaine commodité méthodologique, peut sembler partiel. Nous partirons néanmoins du principe que ces segments d'article donnent « le nectar de l'information »¹⁴.

Six quotidiens nationaux ont été retenus. Malgré le déclin de la presse écrite, ils restent des quotidiens encore reconnus. Avec Patrick Eveno¹⁵, nous les caractérisons succinctement :

1. *Aujourd'hui en France* (AF) : version nationale du *Parisien*. Ce journal d'information générale revendique neutralité politique et grande proximité avec son lectorat. AF est un journal populaire qui sort des scoops dans différents domaines.
2. *La Croix* (LC). A l'origine (1883), LC est un journal catholique (opposé aux lois Ferry) et conservateur. Tout en gardant un regard catholique sur l'actualité, le titre a évolué vers une ligne humaniste plus consensuelle et moins partisane.

¹⁴ F. Sullet-Nylander, *Jeux de mots et défigements à La Une de Libération (1973–2004)*, « Langage et société » 2005, 112 (2), p. 111.

¹⁵ P. Eveno, *La presse quotidienne nationale : fin de partie ou renouveau ?*, Paris 2008.

3. *Le Monde* (LM) : né de la transformation du *Temps*. Considéré comme le quotidien de référence pour son sérieux et son impartialité, ce quotidien, attaché au parlementarisme, défend une ligne républicaine anti-fasciste et anti-communiste.
4. *Le Figaro* (LF) : le plus vieux quotidien français (fondé en 1826). Monarchiste à ses débuts, le journal est considéré comme un journal de droite défendant des positions volontiers conservatrices et une approche libérale de l'économie.
5. *Libération* (LB). Radical à l'origine (1973) et plus bourgeois à partir des années 80, LB est le principal quotidien de gauche en France. Libertaire sur les questions de société, le journal a des positions engagées sur les questions politiques et culturelles.
6. *L'Humanité* (HM) : journal du PCF de 1923 à 2001. Si HM n'est plus l'organe officiel du Parti Communiste en France, il reste un quotidien très engagé, identifié comme un journal de gauche.

Au-delà de cette revue de détail, on peut regrouper (grossièrement) ces quotidiens en deux catégories¹⁶ : ceux qui, revendiquant une présentation objective des faits, relèvent de la presse d'information (AF, LC, LM) et ceux qui, revendiquant des points de vue sur les faits relatés, relèvent de la presse de commentaire (LF, LB, HM).

La plateforme *Europresse* permet une simple extraction de tous les titres ou chapeaux contenant la lexie *intelligence artificielle* (ou *IA*). Nous avons restreint la recherche aux 6 quotidiens décrits précédemment sur une période récente d'un an (20 janvier 2021 – 20 janvier 2022). Le tableau suivant synthétise les résultats en termes quantitatifs :

Tableau 1. Nombre de titres ou chapeaux contenant une ou plusieurs occurrences d'*intelligence artificielle* ou *IA*

AF	3
LC	10
LM	24
LF	38
LB	4
HM	3

¹⁶ R. Ringoot, *Analyser le discours de presse*, Paris 2014, p. 118.

Ces données chiffrées donnent un premier aperçu de l'intérêt relatif des différents quotidiens vis-à-vis de l'IA. Ainsi, pour s'en tenir à la presse de commentaire, on constate que LF (journal de droite) est nettement plus disert que les journaux de gauche (LB et HM) sur l'IA.

4. Analyse des données linguistiques

L'analyse sera présentée en quatre sous-sections. Chacune paraît susceptible de rendre compte d'un regard porté sur l'IA dans les titres et chapeaux concernés.

4.1. L'intelligence artificielle, une fascinante prouesse technologique

Les quotidiens se montrent parfois fascinés par l'IA qu'ils présentent comme une technologie de pointe capable de rendre des services dont on n'aurait pas imaginé une machine capable. C'est très net avec AF qui – conformément à sa ligne éditoriale – rend compte de prouesses technologiques sans afficher une logique de commentaire très explicite. Ce constat nous paraît valable pour les trois énoncés d'AF¹⁷ :

1. a. À Nice, l'intelligence artificielle contre les dépôts sauvages (AF – 25/06/21)
La ville expérimente un nouveau dispositif grâce aux caméras de vidéoprotection.
- b. L'intelligence artificielle au service des contrôles fiscaux (AF – 11/10/21)
Les agents des Finances publiques utilisent le croisement de données pour établir des profils de fraude.
- c. Comment se protéger des arnaques sur Internet (AF – 4/11/21)
Des plates-formes collaboratives ou qui se basent sur de l'intelligence artificielle alertent les consommateurs sur les risques de fraude.

Ici, l'IA est présentée comme une technologie rendant service aux collectivités humaines (*la ville, les agents des Finances publiques et les consommateurs*). En (a) et (b), le SN *l'intelligence artificielle* a même un rôle agentif (*l'intelligence artificielle contre / au service de...*) comme si la technologie agissait en agent autonome.

Par ailleurs, on observe l'emploi d'un lexique polarisé. L'IA permet de lutter contre des *dépôts sauvages* (a), la *fraude* (b-c) et l'*arnaque* (c). Ces lexèmes sont associés à une valeur axiologique négative qui, par contraste, conduit à associer

¹⁷ Les titres sont présentés en romain et les chapeaux en italique.

une valeur axiologique positive à *intelligence artificielle*. Apparaît nécessairement louable une technologie permettant de lutter contre des actions blâmables (dépôts d'ordures, fraude fiscale, arnaques sur Internet).

Au total, si AF évoque peu l'IA, le quotidien en rend compte de manière très homogène : c'est une technologie performante au service du bien commun. Le lecteur d'AF, citoyen nécessairement honnête, a tout intérêt à faire confiance à l'IA.

De façon plus inattendue, on retrouve cette logique dans LB :

2. *L'intelligence artificielle peut contribuer à la prise en charge de la dépression [...]* (LB – 10/07/21)
3. a. *L'intelligence artificielle fait chanter les morts*¹⁸ (LB – 13/02/21)
 - b. « dSimon¹⁹ » *Au théâtre, l'intelligence artificielle à portée d'humains* (LB – 23/11/21)
 - c. « Je suis plus humain que les humains », *interview avec une Intelligence artificielle* (LB – 23/11/21)

Si les domaines d'application sont différents, médical en (2) et culturel en (3), ce sont bien toujours les prouesses technologiques qui sont mises en avant. On retrouve d'ailleurs le rôle agentif de la lexie en (2) et (3a) (*L'intelligence artificielle peut contribuer / fait chanter*).

L'IA est même volontiers humanisée en (3b) (*à portée d'humains*) et (3c) (*interview avec une Intelligence artificielle*), voire sur-humanisée en (3a) (*L'intelligence artificielle fait chanter les morts*) et (3c) (*plus humain que les humains*).

Privilégiant les applications dans le domaine culturel, LB semble presque « s'amuser » des capacités créatives de l'IA. Et aucun des extraits ne témoigne d'autre chose que d'une certaine fascination pour la prouesse technologique que l'IA représente.

La fascination pour la prouesse technologique se retrouve dans les autres quotidiens (à l'exception notable de HM, cf. *infra*). Mais nous n'insisterons guère, car d'autres points de vue nous semblent intéressants à mettre en avant. Donnons, malgré tout, quelques énoncés :

4. *Une IA qui lit et lie* (LC – 31/08/21)

À l'Institut Pasteur, une intelligence artificielle aide à accélérer la recherche [...]
5. *Une intelligence artificielle découvre deux conjectures* (LM – 8/12/21)
6. *Grâce à une intelligence artificielle, n'importe quel visage peut-être [sic] transformé en une courte vidéo animée.* (LF – 3/03/21)

¹⁸ L'article évoque un projet musical.

¹⁹ Il s'agit du nom d'un logiciel.

On retrouve ici l'agentivité de la lexie (*qui lit et lie, aide, découvre*). L'IA est vue comme une technologie qui accomplit des tâches de manière autonome. En (6), LF avance sans ambiguïté que telle prouesse est possible *grâce à* une IA. LM, *via* une apposition explicative²⁰, requalifie même l'IA de *génie* : *L'intelligence artificielle, génie de la biologie moléculaire* (20/10/21).

4.2. L'intelligence artificielle, une opportunité économique à ne pas laisser passer

Dans certains cas, c'est la dimension économique et financière qui est mise en avant. Autrement dit, pour certains journaux, la prouesse technologique représente surtout une occasion de faire un bel investissement.

C'est frappant avec LF, journal conservateur mais libéral sur le plan économique. Sur les 38 énoncés relevés dans ce quotidien, 17 se focalisent sur cet aspect soit pour interroger la place que prend la France dans la compétition internationale (7), soit pour commenter les enjeux économiques hors des frontières hexagonales (8) :

7. a. « En IA, les Français sont ultra-performants » (LF – 16/03/21)
BCG Gamma, spécialisé dans l'intelligence artificielle, dont Sylvain Duranton est le fondateur et le directeur monde, recrute des jeunes à l'aise en sciences et en affaires.
- b. Intelligence artificielle : la France en retard (LF – 12/05/21)
Si le Covid a accéléré les projets d'IA, les sociétés tricolores se convertissent avec lenteur, selon une étude d'IBM.
8. a. AWS, Google et Salesforce investissent dans la pépite Databricks (LF – 3/02/21)
La société combinant intelligence artificielle et big data lève 1 milliard de dollars et vaut désormais 28 milliards.
- b. STMicroelectronics se renforce dans l'intelligence artificielle (LF – 20/05/21)
Le fabricant européen de puces met la main sur Cartesiam, une start-up toulonnaise.

Ici, les choix lexicaux témoignent de préoccupations plus économiques que technologiques : *recrute / affaires* (7a), *sociétés* (7b), *investissent / vaut* (8a) et *start-up* (8b). Cela pousse à interpréter la logique de compétition évoquée – *ultra-performants* (7a), *en retard* (7b), *se renforce / met la main* (8b) – selon une perspective économique. Et les enjeux d'argent sont mis en avant : on compte, prouesse financière, en milliards de dollars (8a) !

²⁰ M. Riegel et al., *Grammaire méthodique du français*, Paris 1994, p. 191.

Au plan sémantique, *intelligence artificielle* (ou *IA*) a un rôle de patient – *en IA / spécialisé dans l'intelligence artificielle* (7a), *les projets d'IA* (7b), *se renforce dans l'intelligence artificielle* (8b) : les agents, ce sont les entreprises. L'IA n'est plus présentée comme une technologie capable de rivaliser avec l'humain mais bien plutôt comme la source de nouvelles opportunités financières. Pour LF, l'IA peut d'ailleurs être réduite à une filière : *Intelligence artificielle_i. Sylvain Duranton (BCG Gamma) veut féminiser la filière_i* (16/03/21). Nous n'avons pas relevé une telle orientation dans les deux journaux « de gauche » (LB, HM) ni dans LC (plus sensible aux dimensions scientifique et éthique, cf. *infra*) ou AF (focalisé sur les prouesses technologiques, cf. *supra*). LM, en revanche, n'est pas en reste. En effet, on retrouve les enjeux économiques dans environ un quart des 24 extraits :

9. a. Sanofi noue un partenariat dans l'intelligence artificielle (LM – 8/01/22)
 - b. La Roumanie, une « Silicon Valley » au cœur de l'Europe de l'Est (LM – 27/05/21)
- Le succès d'UiPath, spécialisé dans l'intelligence artificielle, a mis en lumière la tech roumaine.*

Dans ces extraits de LM, à l'instar de ce que l'on a pu observer pour LF, ce sont les initiatives des entreprises – le partenariat de Sanofi (9a) ou le succès d'UiPath (9b) – qui attirent l'attention plus que l'IA elle-même essentiellement réduite à un produit d'investissement : *partenariat* (9a) / *spécialisé* (9b) *dans l'intelligence artificielle*.

4.3. L'intelligence artificielle, une technologie à expliquer

L'IA correspond à une technologie relativement récente dont on peut percevoir les innovations qu'elle permet dans la vie quotidienne. Mais, dans son fonctionnement, elle reste largement mystérieuse. On aurait donc pu attendre des quotidiens une forte ambition vulgarisatrice. Sandrine Reboul-Touré²¹ formule cette attente concernant les plantes transgéniques :

Les plantes transgéniques constituent une nouveauté scientifique qui est divulguée au grand public par les médias. A priori, nous aurions pu nous attendre à trouver, dans les articles de presse de ce thème, un discours de vulgarisation cherchant à expliciter ce qu'est une plante transgénique ou plus largement en quoi consistent ces biotechnologies.

Or cette ambition vulgarisatrice ne ressort pas nettement du corpus. Nous n'en avons trouvé aucune trace dans les extraits de AF et LB (présentés plus haut) ni dans ceux de HM (cf. *infra*) ou de LM. Voyons cependant LC et LF.

²¹ S. Reboul-Touré, *Le transgénique et le citoyen dans la presse écrite : Diffusion de termes spécialisés et discours plurilogal*, « Les carnets du Cediscor » 2000, 6, p. 99.

En février 2021, LC consacre une série d'articles à « *Nos vies sous intelligence artificielle* » et formule un constat (*Une technologie qui [...] reste mal connue* – 2/02/21) et un objectif (« *La Croix* » propose d'explorer l'IA – 2/02/21). Cette ambition explicative se traduit par un point de départ volontiers interrogatif,

10. Pourra-t-on détecter les épidémies grâce à l'intelligence artificielle ? (LC – 16/02/21)

que l'on retrouve dans d'autres extraits, indépendamment de la série sus-nommée :

11. La justice doit-elle faire appel à l'intelligence artificielle ? (LC – 10/01/22)

Si des objectifs explicatifs affleurent, on pressent cependant que les questions posées appellent davantage des réponses sur le plan éthique (cf. 4.4 *infra*) que sur le plan proprement technique (« comment ça marche ? »).

On relève aussi, dans certains chapeaux, l'emploi d'un lexique à vocation didactique et scientifique comme dans : *les études montrent* [...] (9/02/21) ; *Les applications de rencontres [...] utilisent des algorithmes* [...] (23/02/21).

Dans LF, prouesses technologiques et opportunités économiques prennent le pas sur les objectifs de vulgarisation. Cependant, on retrouve dans certains titres, à l'instar de LC, un mode interrogatif, indice d'une volonté d'explication :

12. a. Pourquoi l'intelligence artificielle est loin de remplacer le radiologue (LF – 13/9/21)

b. Comment l'intelligence artificielle gagne progressivement les rédactions
Loin des fantasmes autour des journaux écrits par des robots, l'IA facilite certaines tâches. (LF – 8/11/21).

Les adverbes interrogatifs servent ici à annoncer une explication (sous-entendu : LF va vous expliquer pourquoi/comment). Cela dit, de nouveau, on perçoit que le développement à suivre va aborder certaines questions éthiques : *loin de remplacer le radiologue* (12a) et *Loin des fantasmes autour des journaux écrits par des robots* (12b).

Terminons cette section en notant que l'apparent manque d'ambition vulgarisatrice semble confirmer les observations de Sandrine Reboul-Touré qui constatait que, dans le discours de presse, la logique de vulgarisation est moins présente qu'attendue. Selon la chercheuse, elle serait en fait supplantée par une logique de polémique ou de débat²².

²² S. Reboul-Touré, *Le transgénique et le citoyen dans la presse écrite...*, p. 108.

4.4. L'intelligence artificielle, une source de questionnements éthiques

On l'a vu, l'émergence de l'IA, quand elle engendre des réactions dans la presse quotidienne, provoque davantage d'enthousiasme technologique et économique que de velléités vulgarisatrices. Qu'en est-il du questionnement éthique attendu que l'IA, si elle fascine légitimement, inquiète également souvent ? Nous n'avons guère trouvé de traces d'un tel questionnement dans AF et LB (cf. 4.1 *supra*), mais chacun des autres quotidiens s'en fait l'écho à sa manière, autrement dit selon sa ligne éditoriale.

Dans le prolongement de son ambition vulgarisatrice, LC explicite les termes du débat éthique en mettant au jour les plus et les moins (opposant axiologiquement bien et mal) :

13. a. L'intelligence artificielle entre promesses et craintes (LC – 2/2/21)
 b. *L'objectif est de créer un « référentiel indicatif d'indemnisation » à la disposition des magistrats, des avocats et du grand public. Mais certains y voient un risque de faire des robots des juges.* (LC – 10/01/22)

En (13a), l'opposition lexicale bien marquée (*promesses* vs. *craintes*) résume bien le dilemme éthique et invite le lecteur à s'interroger. Au travers d'un exemple d'application dans le domaine judiciaire, le dilemme est explicité en (13b) : la conjonction *mais* permet d'opposer la promesse d'une innovation (un référentiel forcément utile) à la crainte d'une dérive (des juges-robots). Dans l'extrait, *objectif* s'oppose à *risque*.

Comme suggéré précédemment (4.3), cette posture interrogative laisse néanmoins parfois la place à une franche inquiétude. C'est le cas dans la série du mois de février :

14. a. [...] *l'IA, une technologie qui va bouleverser nos vies mais reste mal connue.* (LC – 2/02/21)
 b. *L'intelligence artificielle bouleverse le monde du travail* (LC – 9/02/21)
Les études montrent un risque de soumission volontaire à la toute-puissance supposée de la machine.
 c. *L'intelligence artificielle bouscule la « relation » humaine* (LC – 23/02/21)
Les machines ressemblent de plus en plus à l'homme... Avec quelles conséquences, dans un futur proche ?

On retrouve ici l'agentivité de la lexie. Mais, cette fois-ci, il s'agit surtout de pointer des dangers : l'IA *va bouleverser nos vies* (14a), *bouleverse le monde du travail* (14b), *bouscule la « relation » humaine* (14c). L'action est plus destructrice que constructive. Cela pousse LC à poser les questions en termes nettement déontiques (cf. les emplois de *devoir*) :

15. a. La justice **doit**-elle faire appel à l'intelligence artificielle ? (LC – 10/01/22)
 b. Les espoirs thérapeutiques de l'intelligence artificielle
*Grâce à elle, nous serons sans doute mieux soignés. Une évolution qui ne **doit** pas se faire au détriment de la relation patients-médecins.* (LC – 16/02/21)

En (15b), si l'extrait annonce des avancées dans le domaine médical (*espoirs thérapeutiques ; mieux soignés*), il explicite également le refus (*ne doit pas*) d'un risque de nuire à la relation humaine (*au détriment de*).

On retrouve une forte inquiétude, quoique moins nuancée, dans les titres et chapeaux évoquant l'IA dans HM. Les extraits sont très peu nombreux (seulement trois), mais significativement convergents dans la perspective qu'ils adoptent. Dans le titre suivant,

16. L'UE veut réguler l'intelligence artificielle sous un prisme éthique (HM – 22/04/21),

la posture énonciative reste informative plus que polémique. Il n'en reste pas moins manifeste que c'est la question éthique – l'adjectif conclut même l'énoncé – qui intéresse le quotidien. Les deux autres extraits sont plus révélateurs de sa ligne éditoriale :

17. a. Intelligence artificielle, hypervision... les obsessions de Christian Estrosi
Le rapprochement entre polices municipale et nationale et les outils de pointe mis en place par le maire de Nice inquiètent les militants associatifs. Un arsenal du tout-répressif. (HM – 11/01/22)
 b. L'intelligence artificielle, la course à la puissance²³ (HM – 27/04/21)

En (17a), la forte polarisation axiologique laisse deviner la position de HM, journal de gauche. L'intelligence artificielle est associée à un « arsenal du tout-répressif » et aux « obsessions de Christian Estrosi » (homme de droite) laissant inférer que la technologie est bien peu recommandable (axiologie négative). Cette interprétation est renforcée par le fait que les initiatives du maire de Nice « inquiètent les militants associatifs » aux côtés desquels se range traditionnellement le journal (axiologie positive). En (17b), l'IA est réduite à une compétition pour le pouvoir (*course à la puissance*) dont on peut supposer qu'elle est condamnée par le journal (axiologie négative) de tradition marxiste.

²³ Titre d'un article dont le rédacteur n'est pas un journaliste de HM mais Francis Wurtz, un député honoraire. L'article rend compte d'une publication de Pascal Boniface (*Géopolitique de l'intelligence artificielle*). F. Wurtz met en avant les défis « sociaux mais également démocratiques et éthiques » sur lesquels insiste P. Boniface. La perspective géopolitique adoptée justifie le titre de l'article : la « course à la puissance » renvoie à la rivalité entre les grands États du monde (États-Unis et Chine en tête). L'enjeu économique n'en représente qu'un aspect.

Dans les deux titres, il est frappant de constater l'usage d'un enchaînement parataxique²⁴ qui, à défaut d'expliquer réellement, permet de disqualifier promptement l'IA aux yeux d'un lecteur de gauche : intelligence artificielle + hypervision = obsessions d'un homme de droite (17a) ; intelligence artificielle = course à la puissance (17b).

Il en ressort que, pour HM, l'IA semble se résumer à une technologie inquiétante et condamnable éthiquement. Le point de vue est donc radicalement différent de celui de LB (cf. 4.1) manifestement beaucoup plus insouciant.

Sans surprise, la position de LF apparaît radicalement différente de celle de HM (les analyses précédentes l'annonçaient). Sur un ensemble de 38 titres et chapeaux, nous en avons identifié seulement 5 évoquant la question éthique (l'adjectif lui-même est employé deux fois). Les extraits laissent deviner un point de vue beaucoup plus nuancé que celui de HM :

18. a. *Rachel Adams esquisse le cadre éthique dans lequel l'intelligence artificielle doit être utilisée au travail.* (LF – 9/02/21)

b. Données, biométrie... l'Europe veut protéger ses citoyens

Un règlement européen va encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle. Objectif : favoriser le développement de cette technologie, mais aussi interdire certains usages contraires à l'éthique ou à la démocratie. (LF – 22/04/21 – en Une du journal)

Dans ces deux extraits, LF met clairement en avant la question éthique – cf. *cadre éthique* en (18a) – et évoque la protection des citoyens (18b). Mais, le quotidien ne perd certainement pas de vue l'autre objectif, à savoir permettre le développement de l'IA. En (18a), l'emploi déontique de *doit* (verbe *devoir*) convoque certes une logique d'encadrement (éthique, donc) mais suggère également qu'on présuppose que cette technologie *sera* utilisée pour le travail. En (18b), si on insiste sur un « règlement » qui va « encadrer l'utilisation » de l'IA, on oppose valeur déontique négative d'*interdire* et valeur déontique positive de *favoriser*.

En cohérence avec ses enthousiasmes technologique et économique, LF semble donc, sans les dissimuler, relativiser les inquiétudes éthiques. Ce point se faisait déjà jour dans certains extraits vus à la section précédente : LF prenait ses distances avec certains « fantasmes » autour du remplacement des médecins (12a) ou des journalistes (12b) par les « robots ».

Cela étant dit, une forme d'inquiétude est parfois plus clairement exprimée même si le journaliste laisse un autre énonciateur la prendre en charge : *Le*

²⁴ M. Riegel et al., *Grammaire méthodique du français*, Paris 1994, p. 471.

millionnaire américain [F. McCourt], propriétaire de l'OM, s'inquiète des dérives des plateformes et de l'intelligence artificielle (22/06/21).

Au total, si le questionnement éthique (et les inquiétudes qui lui sont associées) est parfois abordé par le quotidien, LF ne semble pas y consacrer autant d'énergie qu'à la description des prouesses technologiques (4.1) et économiques (4.2).

Terminons avec LM. On a pu recenser 6 extraits évoquant les questions éthiques (soit un quart des titres / chapeaux pour ce quotidien – par comparaison, on a en trouvé seulement 13% pour LF). Fidèle à son impartialité affichée et à son attachement aux mécanismes institutionnels légitimes, LM se focalise sur la réglementation :

19. a. Marc Clément et Daniel Le Métayer – Le projet européen de réglementation de l'intelligence artificielle oublie les citoyens (LM – 10/06/21)

Les citoyens sont quasi absents de la proposition de règlement élaborée par la Commission européenne qui, en outre, laisse le champ libre au secteur privé, s'inquiètent le magistrat administratif et le chercheur spécialiste des algorithmes.

b. La menace des « chatbots » manipulateurs (LM – 17/11/21)

Intelligence artificielle Le Comité national pilote d'éthique du numérique alerte sur les risques liés aux agents conversationnels, qui brouillent la frontière humain-machine.

c. Jean-Baptiste Siproudhis – Le projet de règlement européen sur l'IA, une avancée éthique (LM – 4/11/21)

A la convergence du droit, des normes et de l'éthique, ce projet de la Commission européenne sur l'intelligence artificielle ouvre la voie à une nouvelle manière de penser le droit communautaire, se réjouit l'avocat.

Le discours prend un tour volontiers technocratique en recourant à de longs syntagmes : *le projet européen de réglementation de l'intelligence artificielle (19a) ; Le comité national pilote d'éthique du numérique (19b) ; ce projet de la Commission européenne sur l'intelligence artificielle (19c)*. Par ailleurs, la responsabilité de porter un jugement négatif (19a) ou positif (19c) est laissée à des interlocuteurs extérieurs : un magistrat et un chercheur s'inquiètent d'une part, un avocat se réjouit de l'autre. Mais LM, qui revendique son appartenance à une presse d'information plutôt que de commentaire ou d'opinion, semble réserver son avis (absence de prise en charge par le journaliste).

Le lexique employé trahit cependant des inquiétudes proches de celles de LC (voire de HM) en décalage avec l'approche « équilibrée » de LF ou l'insouciance de LB : *citoyens absents (19a) ; menace de « chat-bots », risques, qui brouillent la frontière humain-machine (19b)*.

5. Conclusion

Cette étude visait à comprendre la réception de l'intelligence artificielle en analysant l'usage de la lexie *intelligence artificielle* dans les titres et chapeaux de quotidiens français. L'entreprise était doublement limitée. En effet, d'une part, la presse française ne dit pas tout de l'époque et, d'autre part, titres et chapeaux ne disent pas tout du contenu d'un article.

Mais, en nous appuyant sur une réflexion préliminaire (cf. 1 et 2), nous avons identifié quelques attentes. L'IA est une technologie relativement récente, capable d'accomplir des tâches inédites. On pouvait s'attendre à une certaine fascination (vis-à-vis de la technologie et ses applications) mais aussi à de nombreux questionnements didactiques et éthiques.

L'analyse développée a révélé de grosses disparités dans le traitement du sujet. Certains quotidiens abordent peu cette technologie (AF, LB, HM), d'autres sont beaucoup plus disert (LF et, dans une moindre mesure, LM et LC). D'un point de vue qualitatif, l'analyse met au jour un fort déséquilibre entre un fort enthousiasme sur les plans technologique ou économique et une certaine tiédeur sur les plans de la vulgarisation (alors que l'IA est une technologie mal comprise) et du questionnement éthique (alors que l'IA est réputée inquiéter).

Pour illustrer cette conclusion, on prendra deux exemples patents. *Le Figaro*, journal conservateur et économiquement libéral, parle fréquemment d'IA, majoritairement pour en vanter les prouesses technologiques et la rentabilité économique. *Libération*, journal de gauche, évoque peu l'IA. Quand il le fait, c'est pour évoquer des incursions de cette technologie dans le domaine des arts plus que pour interroger sa place dans notre société.

Il resterait à affiner cette analyse en explorant un contenu plus détaillé, en prenant en compte les points de vue énonciatifs et en intégrant d'autres types de discours.

Bibliographie

- Bartning I., Noailly M., *Du relationnel au qualificatif : flux et reflux*, « L'information grammaticale » 1993, 58 (1), p. 27–32.
- Delavigne V., *Les mots de l'autre. Approche contrastive des discours de vulgarisation*, [in:] *Didactique du lexique : Langue, cognition, discours*, F. Grossmann, M.-A. Paveau, G. Petit (coord.), Grenoble 2005, p. 189–213.
- Eveno P., *La presse quotidienne nationale : fin de partie ou renouveau?*, Paris 2008.
- Gosselin L., *Les modalités en français : La validation des représentations*, Amsterdam – New York 2010.

- Houdé O. (ed.), *Vocabulaire de sciences cognitives : neuroscience, psychologie, intelligence artificielle, linguistique et philosophie*, Paris 2003.
- Le Glaz A. et al., *Machine Learning and Natural Language Processing in Mental Health: Systematic Review*, « *Journal of Medical Internet Research* » 2021, 23 (5).
- Malabou C., *Métamorphoses de l'intelligence : du QI à l'IA*, Paris 2021.
- Marcellesi J.-B., *Analyse de discours à entrée lexicale (application à un corpus de 1924–1925)*, « *Langages* » 1976, 10 (41), p. 79–124.
- Moirand S., *Les discours de la presse quotidienne : Observer, analyser, comprendre*, Paris 2007.
- Née É., Veniard M., *Analyse du Discours à Entrée Lexicale (A.D.E.L.) : Le renouveau par la sémantique ?*, « *Langage et société* » 2012, 140 (2), p. 15–28.
- Noailly M., *L'adjectif en français*, Gap 1999.
- Reboul-Touré S., *Le transgénique et le citoyen dans la presse écrite : diffusion de termes spécialisés et discours plurilogal*, « *Les carnets du Cediscor* » 2000, 6, p. 99–111.
- Riegel M., Pellat J.-C., Rioul R., *Grammaire méthodique du français*, Paris 1994.
- Ringoot R., *Analyser le discours de presse*, Paris 2014.
- Sadin É., *L'intelligence artificielle ou l'enjeu du siècle : anatomie d'un antihumanisme radical*, Paris 2018.
- Spatola N., *L'intelligence artificielle : de la révolution technologique à la révolution sociale*, Clermont-Ferrand 2018.
- Sullet-Nylander F., *Jeux de mots et défigements à La Une de Libération (1973–2004)*, « *Langage et société* » 2005, 112 (2), p. 111–139.

